

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A 107^e Rue à Beauceville, le mercredi le 12 mars 2014 à 20 heures.

Étaient présents MM. Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
Michel Cliche, maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce;
Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
Luc Provençal, maire de Beauceville;
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
Mme Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Rock Veilleux, préfet et maire de Saint-Alfred.

Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier;
Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

RÉSOLUTION NUMÉRO 5193-14

ATTENDU QU'Hydro-Québec Distribution a lancé un appel d'offres pour 450 mégawatts « MW » d'électricité produite par des installations éoliennes « l'appel d'offres HQD »;

ATTENDU QU'en vertu de l'appel d'offres HQD, 300 MW sont réservés pour la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et 150 MW pour l'ensemble du Québec;

ATTENDU QUE pour être éligibles à l'appel d'offres HQD, les projets doivent :

- Prévoir la participation, à hauteur d'au moins 50 % du contrôle du Projet, du milieu local, soit une municipalité régionale de comté, une régie intermunicipale, une municipalité, une communauté autochtone ou une coopérative et
- Obtenir une résolution reconnaissant le projet de chacune des municipalités et municipalités régionales de comté dans lesquelles se situe le projet.

ATTENDU QUE Systèmes d'énergie renouvelable Canada inc. « RES Canada » développe depuis plusieurs mois un projet de parc éolien dans les municipalités de Saint-Sylvestre et de Saint-Séverin « le Projet RES Canada »;

ATTENDU QUE le Conseil de chacune des municipalités de Saint-Sylvestre, sur le territoire de la MRC de Lotbinière, et de Saint-Séverin, sur le territoire de la MRC Robert-Cliche, a adopté une résolution d'appui au Projet RES Canada ;

ATTENDU QUE RES Canada a informé la MRC Robert-Cliche du développement du projet sur son territoire;

SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche reconnaisse officiellement que RES Canada développe le Projet RES Canada sur son territoire et appuie le développement d'un tel projet au respect de la réglementation et des lois applicables.

CERTIFIÉ COPIE CONFORME

LE 19 octobre 2015



GILBERT CARON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 13 août 2014 à 20 heures.

Étaient présents MM. Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
Michel Cliche, maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce;
Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
Luc Provençal, maire de Beauceville;
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
Mme Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Rock Veilleux, préfet et maire de Saint-Alfred.

Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier;
Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

RÉSOLUTION NUMÉRO 5268-14

ATTENDU QUE RES Canada est en mode d'élaboration d'un projet éolien au Mont-Sainte-Marguerite dans le cadre d'un appel d'offres d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE ledit projet prévoit la mise en place de dix-neuf (19) éoliennes sur le territoire de la municipalité de Saint-Séverin (MRC Robert-Cliche) et de trente-huit (38) éoliennes sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre (MRC de Lotbinière);

ATTENDU QUE RES Canada a soumis à la MRC Robert-Cliche en date du 8 août 2014, un projet préliminaire d'implantation de ces éoliennes afin de vérifier la conformité du projet aux normes du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, à son document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire.

ATTENDU QUE le projet est conforme aux orientations et aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, à son document complémentaire ainsi qu'à la réglementation de contrôle intérimaire de la MRC, sauf pour les éoliennes T47 et T55 qui sont à une distance moindre que vingt (20) mètres des limites de propriété, ce qui est non conforme à l'article 7.6 du document complémentaire et non conforme à l'article 20 du RCI 115-07;

SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'indiquer à RES Canada que son projet est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Robert-Cliche, à son document complémentaire et au RCI 115-07, sauf pour les éoliennes T47 et T55;

Il est également résolu que la MRC Robert-Cliche a l'intention de modifier le document complémentaire de son schéma ainsi que le RCI 115-07 de façon à réduire la distance minimale requise entre une pale d'éolienne et la limite d'une propriété.

CERTIFIÉ COPIE CONFORME

LE 14 AOÛT 2014



GILBERT CARON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 13 août 2014 à 20 heures.

Étaient présents MM. Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
Michel Cliche, maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce;
Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
Luc Provençal, maire de Beauceville;
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
Mme Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Rock Veilleux, préfet et maire de Saint-Alfred.
Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier;
Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

RÉSOLUTION NUMÉRO 5269-14

ÉNONCÉ D'INTENTION POUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DU MONT-SAINTE-MARGUERITE

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche peut adopter un énoncé d'intention traduisant sa volonté de modifier sa réglementation;

ATTENDU QUE l'entreprise RES Canada a présenté un projet préliminaire du parc éolien du Mont-Sainte-Marguerite;

ATTENDU QUE des éoliennes projetées ne sont pas conformes à la réglementation présentement en vigueur à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche désire encourager la construction des éoliennes prévues au projet préliminaire;

SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, appuyé par madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'énoncé d'intention suivant:

- La MRC Robert-Cliche a l'intention de modifier l'article 7.6 de son document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de réduire la distance minimale requise entre une pale d'une éolienne et la limite d'une propriété;
- L'article 20 du règlement de contrôle intérimaire 115-07 serait également modifié de façon à respecter les modifications prévues au document complémentaire;

- Les modifications effectuées au document complémentaire ainsi qu'au RCI devront permettre à chacune des éoliennes prévues au projet préliminaire du parc éolien du Mont-Sainte-Marguerite de se construire. Toutefois, la distance minimale requise entre une pale d'une éolienne et la limite d'une propriété devra être d'au moins 15 mètres.

CERTIFIÉ COPIE CONFORME

LE 14 AOÛT 2014



GILBERT CARON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 10 juin 2015 à 20 heures

Étaient présents MM. Jean-Rock Veilleux, préfet et maire de Saint-Alfred;
Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
Luc Provençal, maire de Beauceville;
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne.
Mme Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Rock Veilleux, préfet et maire de Saint-Alfred.

Étaient aussi présents : Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

RÉSOLUTION NUMÉRO 5480-15

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le document complémentaire du SADR comprend un chapitre concernant l'implantation d'éoliennes sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche souhaite favoriser le développement de la filière éolienne sur son territoire;

ATTENDU QUE le cadre normatif du document complémentaire prévoit des distances à respecter entre les extrémités des pales d'éoliennes et les limites des propriétés;

ATTENDU QUE la configuration de certaines propriétés rend difficile l'implantation d'éoliennes dans des secteurs propices;

ATTENDU QUE la taille des éoliennes, combinée aux distances d'implantation de celles-ci par rapport aux propriétés voisines limitent considérablement les possibilités sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE par sa résolution 5268-14 du 13 août 2014, le Conseil des maires avait démontré son intention de modifier le SADR de façon à favoriser le développement éolien sur son territoire, tout en assurant un dégagement adéquat par rapport aux propriétés voisines;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 8 avril 2015;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 8 avril 2015;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique a été tenue le 12 mai 2015;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 180-15 modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé comme ci au long reproduit.

- Que celui-ci soit reconnu comme document édictant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités advenant la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé.

CERTIFIÉ COPIE CONFORME

Ce 17 juin 2015



GILBERT CARON
DIRECTEUR GÉNÉRAL